

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF304

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 5

À l'alinéa 181, substituer à l'année :

« 2017 »,

l'année :

« 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l'Assemblée nationale.